

Mieux se connaître  
pour mieux agir ensemble



# ACTIONS DE PRÉVENTION EN FAVEUR DE L'ENFANCE

Territoire Aire dracénoise

La Prévention de l'Enfance est une des principales missions confiées aux Départements (loi du 5 mars 2007 et loi du 14 mars 2016).

Ces lois s'appuient sur des principes fondamentaux :

- le secret professionnel qui s'impose à tous les acteurs et en particulier à tous les membres des équipes du Conseil départemental. Ce secret peut-être partagé dès lors qu'un danger est avéré.
- le partage d'informations entre les différents acteurs dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Ce partenariat se construit par des échanges, des rencontres et des actions que nous pouvons mener ensemble.
- le rôle primordial des services de Protection Maternelle et Infantile (PMI).
- la notion de subsidiarité du judiciaire sur l'administratif.

## Le Département, des services publics de proximité

### À NOTER

Le Centre de Solidarité permet à tous les usagers de rencontrer des professionnels et d'aborder, avec eux, des questions liées à l'accès au droit, à la santé, à l'action sociale, à l'éducation et à l'insertion.

Le Conseil départemental a choisi la proximité de ses services sociaux afin de développer un service public proche des usagers.

Pour le Département du Var, la Direction Territoriale Sociale est chargée de la mise en œuvre de l'action sociale. La Direction de l'enfance, quant à elle, pilote les dispositifs de prévention et de protection de l'Enfance.

## Des professionnels près de chez vous

▶ **UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE À VOTRE ÉCOUTE**  
Dans chaque centre de solidarité travaille une équipe composée de :

- travailleurs sociaux : *assistants sociaux, éducateurs spécialisés, conseillers en économie sociale et familiale,*
- psychologues,
- personnel administratif,
- professionnels de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) : *médecins, puéricultrices, infirmière et sage femme*
- personnel d'encadrement technique et hiérarchique.

### À NOTER

L'ensemble du personnel est soumis au secret professionnel.

## ▶ QUELLES SONT LEURS MISSIONS ?

- Les travailleurs sociaux de l'Action Sociale et Insertion (ASI) interviennent principalement à la demande des familles et des partenaires. Ils accueillent, écoutent, informent, évaluent et orientent. Ils proposent en fonction de la situation, un accompagnement social et/ou médico-social en lien avec les partenaires.
- Les Travailleurs sociaux de l'Aide sociale à l'Enfance (ASE) interviennent uniquement sur mandat de l'Inspecteur Enfance. Ils évaluent les informations préoccupantes, proposent un accompagnement socio-éducatif, assurent le suivi des enfants confiés au service de l'ASE, celui de leurs parents et de leurs familles d'accueil. Ils contribuent à l'agrément des assistants familiaux et aux enquêtes adoption.
- Les professionnels de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) interviennent :
  - avec l'accord ou à la demande des familles pour la mise en place d'actions médico-sociales en faveur des femmes enceintes et des enfants de moins de 6 ans,
  - sur mandat de l'Inspecteur de l'Enfance pour évaluer les informations préoccupantes,
  - pour l'agrément et le suivi des assistantes maternelles,
  - pour l'agrément des assistants familiaux.

Ces différents accompagnements sont concertés en équipe pluridisciplinaire.

### À NOTER

Enfance en Danger  
0800 10 10 83  
(numéro vert départemental gratuit)  
119  
(numéro vert national gratuit)

**POUR TOUTE INFORMATION PRÉOCCUPANTE, il vous appartient de contacter la Direction de l'Enfance, Cellule de recueil des informations préoccupantes 380, rue Jean Aicard bât D 83300 Draguignan**  
Tél. 04 83 95 32 04  
Fax. 04 83 95 31 99

## Comment contacter les équipes du territoire Aire dracénoise ?

SIÈGE ADMINISTRATIF : PÔLE MÉDICO-SOCIAL  
380, RUE JEAN AICARD BÂT D - 83300 DRAGUIGNAN

→ Unité Territoriale Sociale

→ Unité de Promotion de la Santé : Tél. 04 83 95 31 40 / 41 / 42  
Service de PMI : Tél. 04 83 95 31 40 / 41 / 42

→ Centres de solidarité :

• **DRAGUIGNAN** : 380 rue Jean Aicard bât D - 83300 DRAGUIGNAN  
Tél. 04 83 95 34 60

*Communes concernées : AMPUS, BARGEME, BRENON, CHATEAUDOUBLE, COMPS, CHATEAUVIEUX, DRAGUIGNAN, FLAYOSC, LA MARTRE, LA BASTIDE, LA ROQUE-ESCLAPON, LE BOURGUET, MONTFERRAT, TRIGANCE*

• **VIDAUBAN** : Lotissement Le Village - 83550 VIDAUBAN  
Tél. 04 83 95 48 00

*Commune concernée : VIDAUBAN, LES ARCS-SUR-ARGENS, LORGUES, TARADEAU*

• **LE MUY** : Le Moulin de la Tour - 83490 LE MUY  
Tél. 04 83 95 57 80

*Communes concernées : BARGEMON, CALLAS, CLAVIERS, FIGANIÈRES, LA MOTTE, LE MUY, TRANS*

→ Équipe aide sociale à l'enfance : Tél. 04 83 95 31 00